

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Décembre 2018**

OBJET : Adhésions et cotisations du Département à divers organismes culturels pour 2019.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver au titre de 2019 l'adhésion du Département des Bouches-du-Rhône et le versement des cotisations correspondantes aux organismes suivants :
- pour le Museon Arlaten :
 - la Fédération des Ecomusées et des Musées de Société 145 €
 - le Groupement d'Intérêt Scientifique intitulé « Apparences, Corps et Sociétés » dit GIS-ACORSO 250 €
 - le Pôle Industries Culturelles et Patrimoines 360 €
 - l'ICOM - Conseil International des Musées 681 €
- pour l'Unité de Direction :
 - à l'association Vœux d'artistes PACA 30 €
 - à l'association Culture et Départements 500 €
 - à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture 2 970 €
 - à l'association des sites Le Corbusier 2 100 €
- pour la Bibliothèque départementale :
 - au réseau Coopération pour l'Accès aux Ressources numériques en bibliothèque 50 €
 - au Club des Utilisateurs Orphée 200 €
 - au réseau Arsenic 200 €

- pour les Archives départementales :
 - à l' Association des Archivistes français 435 €
 - à l'ICA International Council on archives 15 €
 - à l' Association pour l'histoire de l'administration des douanes 50 €
 - au Bouclier bleu 300 €

- pour le Musée départemental Arles antique :
 - le réseau Cap sur le Rhône 850 €
 - le CPIE Rhône - Pays d'Arles 20 €
 - le Pôle Industries Culturelles et Patrimoines 360 €
 - l'ICOM - Conseil International des Musées 681€
 - l'ICOMOS - Conseil International des Monuments et des Sites 330 €
 - l' Association des Musées Maritimes de Méditerranée (AMMM) 50 €
 - Pass my Provence (sans incidence financière).

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes de partenariat avec l'organisme Provence Tourisme et le Réseau Cap sur le Rhône, dont les projets sont joints au rapport.

Les dépenses relatives à ces actions seront imputées au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame MILON ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée